

AMAP LORGUES
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL VOLAILLES

Le PRODUCTEUR : La Poulardière 444, chemin des Grands Pins
83550 VIDAUBAN – Camille GROSS – tél 06 98 44 76 52



Le CONSOMMATEUR :

TEL.....Mail.....

Qui s'engagent à fournir, pour le producteur, et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier composé **d'une ou plusieurs volailles (poulet ou pintade) élevées aux céréales et en plein air à 21€.** (Découpe possible à la demande)

Le consommateur aura le choix de la composition de son panier qu'il déterminera à l'avance auprès du producteur.

Le contrat est **sur 11 livraisons.**

Les livraisons seront effectuées :

<u>Les JEUDIS :</u>	<u>Nombre de volailles</u>	<u>Précisez « poulet ou pintade »</u>
1 FEVRIER		
14 MARS		
11 AVRIL		
09 MAI		
06 JUIN		
04 JUILLET		
1 AOUT		
12 SEPTEMBRE		
10 OCTOBRE		
7 NOVEMBRE		
5 DECEMBRE		

Nombre de versement à la signature du contrat : versements.

Montant de chaque versement : soit chèques de €.

(Maximum 11 chèques) à l'ordre de : La Poulardière

Pour l'encaissement, merci d'entourer le ou les mois qui vous conviennent :

Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, aout, septembre, octobre, novembre, décembre.

Vidauban, le

Le producteur

le consommateur

AMAP LORGUES
CONTRAT D'ENGAGEMENT MUTUEL VOLAILLES

Le PRODUCTEUR : La Poulardière 444, chemin des Grands Pins
83550 VIDAUBAN – Camille GROSS – tél 06 98 44 76 52



Le CONSOMMATEUR :

TEL.....Mail.....

Qui s'engagent à fournir, pour le producteur, et à recevoir, pour le consommateur :

Un panier composé **d'une ou plusieurs volaille (poulet ou pintade) élevées aux céréales et en plein air à 21€.** (Découpe possible à la demande)

Le consommateur aura le choix de la composition de son panier qu'il déterminera à l'avance auprès du producteur.

Le contrat est **sur 11 livraisons.**

Les livraisons seront effectuées :

<u>Les JEUDIS :</u>	<u>Nombre de volailles</u>	<u>Précisez « poulet ou pintade »</u>
1 FEVRIER		
14 MARS		
11 AVRIL		
09 MAI		
06 JUIN		
04 JUILLET		
1 AOUT		
12 SEPTEMBRE		
10 OCTOBRE		
7 NOVEMBRE		
5 DECEMBRE		

Nombre de versement à la signature du contrat : versements.

Montant de chaque versement : soit chèques de €.

(Maximum 11 chèques) à l'ordre de : La Poulardière

Pour l'encaissement, merci d'entourer le ou les mois qui vous conviennent :

Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, aout, septembre, octobre, novembre, décembre.

Vidauban, le

Le producteur

le consommateur